

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports  
Service des Sports  
04,13,31,96,84

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. THIERRY SANTELLI**

**OBJET : Aide aux sections sportives des collèges pour l'année scolaire 2017-2018.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les sections sportives faisant partie intégrante de l'activité pédagogique et éducative des collèges, les subventions sont attribuées directement à l'établissement en tant que crédits affectés.

La répartition des aides apportées au fonctionnement des sections sportives est établie, en concertation avec l'Inspection d'Académie et l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), d'après les critères suivants :

- l'effectif de la section mentionné dans le dossier déposé par l'établissement,
- les petits équipements nécessaires à la pratique de la discipline concernée,
- le coût des déplacements : réguliers (s'il s'agit d'une pratique hebdomadaire) ou occasionnels (lors de rencontres de championnats),
- l'encadrement supplémentaire venant compléter l'action du personnel pédagogique du collège (intervention d'un éducateur breveté d'état, par exemple).
- le nombre de séances dans l'année scolaire
- le budget prévisionnel ainsi que les dépenses et recettes réelles de la section.

Ainsi, 58 sections sportives reconnues par l'Inspection d'Académie font l'objet d'une proposition de subvention pour l'année scolaire 2017/2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL